

20<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

20<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr.
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page	1 fr. 50
» 2 <sup>e</sup> page	2 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**La discussion du budget des Affaires étrangères: le rapprochement franco-allemand; un très beau discours de M. Briand et un heureux commentaire sur ce point capital. — La situation paraît s'aggraver en Chine. Cette question est d'un vif intérêt pour la France. — A Genève.**

La Chambre discutait hier le budget des Affaires étrangères. Quelques députés ont profité de l'occasion pour critiquer l'œuvre de M. Briand. A leurs yeux cette œuvre constitue un danger pour l'avenir. Le ministre des Affaires étrangères a riposté par un admirable discours qui, à maintes reprises, a soulevé les applaudissements presque unanimes de l'Assemblée.

Parlant de la politique de Locarno, M. Briand a dit :

« La paix est une personne assez ambitieuse; elle ne se contente pas de quelques formalités, comme de lui tirer son chapeau en passant et de ne plus repasser devant elle; elle veut qu'on la désire ardemment et qu'on se donne à elle passionnément. »

« Nous sommes à une heure où il faut employer tous les moyens, sauf ceux qui seraient contraires à notre sécurité, pour établir en Europe une paix solide. Je considère, quant à moi, qu'il n'est pas de paix véritable sans rapprochement entre la France et l'Allemagne. »

Et avec une belle crânerie, M. Briand a offert de laisser la place libre à un autre si cette manière de voir n'avait pas l'assentiment de la Chambre.

Les applaudissements répétés des députés ont prouvé que tout le monde fait crédit à M. Briand; que les Français estiment, comme lui, que seul le rapprochement des deux grands nations parviendra à imposer une paix durable à l'Europe tout entière.

Ce rapprochement franco-allemand, qui est bien la question capitale du moment, provoque l'heureux commentaire suivant de notre confrère Alexis Caille, du *Soir* :

« Quand on se mêle de régler le sort des nations, il sied d'apporter dans les négociations ouvertes un peu de scepticisme qui ajoute aux chances de succès. On ne gagne rien quand on veut faire de la diplomatie utile, à vouloir piétiner les plates-bandes du jardin des illusions. MM. Briand et Stresemann viennent de faire à ce sujet une expérience décisive. »

Après le déjeuner fameux qui réunit les deux ministres, toute la gent pacifiste d'Europe s'était mise à table. Avec les reliefs de l'honnête festin de Thoiry, on prétendit organiser un somptueux banquet pour réconcilier immédiatement et sans délai autour de la table dressée, les voisins ennemis.

L'idée était généreuse, mais quand il s'agit de la réaliser, on s'aperçut que certains hommes d'Etat, qu'on avait oublié d'inviter, s'apprétaient à troubler la fête.

Des difficultés surgirent, et puis l'éloquence s'en mêla. On ne sait pas encore le mal profond que peut causer à une idée juste, l'éloquence déchainée hors de propos.

Tant firent les amis et les adversaires du rapprochement que la question posée à Thoiry risquait de ne jamais être résolue. M. Aristide Briand, qui possède l'art des explications opportunes, vient, dans une interview qu'il a donnée au *Vorwärts*, de reporter l'affaire sur son plan véritable.

« Je ne vois, à dit notre ministre des Affaires étrangères, aucune raison de juger défavorablement la situation. Les difficultés survenues entre temps ne sont pas pour moi une surprise, car, aussi bien M. Stresemann que moi, nous avons reconnu à Thoiry que la politique de rapprochement franco-allemand ne pouvait pas être réalisée du jour au lendemain et sans avoir à surmonter maints obstacles. »

Voilà qui est fort bien dit. D'un côté du Rhin comme de l'autre, on sait que la besogne sera rude! Mais c'est déjà un gage de succès que d'apercevoir les obstacles et de connaître ceux qui les dressent devant le rapprochement franco-allemand. Cette

entente cependant se réalisera, car non seulement l'intérêt de deux grands peuples, mais l'intérêt de la paix européenne l'exige.

Les informations d'Extrême-Orient représentent la situation en Chine comme très critique pour les Européens.

Au Parlement anglais, sir Austen Chamberlain, ministre des Affaires étrangères, a déclaré qu'un sérieux mouvement menaçait tous les étrangers.

Cette xénophobie aiguë est le résultat d'une campagne active d'un agitateur bolcheviste notoire, Li Li Hsan, qui est rentré de Moscou à Changai en octobre dernier. De Changai cet agent à la solde de Moscou est passé à Hankéou où il a réussi à soulever la population contre tous les étrangers.

La situation est également reconvenue grave par M. Briand qui a dit à la Tribune de la Chambre :

« Les sentiments xénophobes existent en Chine. Ils sont exploités pour dresser la population chinoise contre les puissances européennes. Ils constituent une triste besogne, c'est celle des bolchevistes. »

Si la politique intérieure de la Chine ne regarde qu'elle, nous avons cependant le droit imprescriptible de faire respecter nos nationaux.

D'accord avec les autres puissances, la France entend donc surveiller les événements avec attention et ne pas laisser, en premier lieu, nos nationaux sans défense.

Mais cela ne saurait suffire. De par sa situation en Indochine, la France peut être appelée à jouer un rôle dans le problème délicat du Pacifique. Par l'Indochine, la France est un des éléments de ce problème.

Un spécialiste averti des questions d'Extrême-Orient déclare dans une longue étude qui paraît dans le *Temps*, que l'intérêt urgent de notre pays, est de nous entendre avec le Japon. Cette entente, à son avis, est seule de nature à rétablir l'équilibre actuellement rompu.

M. Albert Sarraut qui a été l'un des meilleurs gouverneurs de l'Indochine, est aujourd'hui bien placé pour éclairer nos dirigeants et les pousser à prendre les décisions qui s'imposent.

Le Comité du Conseil de la Société des Nations se réunit aujourd'hui à Genève.

Les quatorze puissances membres du Conseil y sont représentées (l'Allemagne par M. Goppert, la France par M. Paul Boncour).

Cette réunion a pour objet de poursuivre l'examen des propositions faites par la France, à l'effet de mettre rapidement en œuvre, le cas échéant, les secours prévus à l'article 16 du pacte de la Société, en faveur d'un Etat attaqué. Il s'agit, en somme, de l'organisation pratique de la sécurité prévue par le pacte; réunion aussi promptement que possible du conseil en cas de guerre ou de menace de guerre, moyens de perfectionner les transmissions télégraphiques et téléphoniques entre les capitales et la Société des Nations.

Cette réunion est donc un intérêt majeur, puisque la S. D. D. recherche le moyen d'empêcher tout conflit entre les nations.

## UN HOMME DE TÊTES

La déformation professionnelle est une chose bien connue. A force d'accomplir toujours la même besogne, on en arrive à perdre le contrôle de ses actions et à exercer toujours dans le même sens et son esprit et ses muscles.

Un médecin, par exemple, ne voit les gens qu'en fonction des maladies qu'ils peuvent avoir et il porte sur eux non des jugements mais des diagnostics. Un auteur dramatique ne s'intéresse à la vie que dans la mesure où elle peut être portée à la scène et devant la dépouille de son père il s'écrie que c'est « un dénoûment arbitraire ».

Un parlementaire cherche en tout matière à discerner et ne considère les événements que s'ils lui permettent de plaquer une harangue.

Un curieux cas de déformation professionnelle est celui dont viennent d'être victimes un cordonnier arménien qui vivait près de Vienne et son épouse. Cette dernière a d'ailleurs été la plus éprouvée des deux.

Ce cordonnier avait été bonreau dans l'armée du Caucase, un excellent bour-

## Informations

### A Genève

M. Paul-Boncour est arrivé à Genève pour représenter M. Briand au Comité du Conseil auquel participent 14 puissances, dont l'Allemagne.

L'objet de la réunion est de poursuivre l'examen des propositions faites précédemment par M. Paul-Boncour, au nom de la France, dans le but de mettre rapidement en œuvre le cas échéant, les secours prévus à l'article 16 du pacte en faveur d'un Etat attaqué.

### La guerre par les gaz

Les experts consultés par la commission de la S. D. N. préparatoire du désarmement au sujet de la préparation de la guerre chimique, ont transmis leur réponse qui conclut à l'impossibilité d'empêcher cette préparation.

« La commission déclare à l'unanimité qu'il ne paraît pas possible d'empêcher d'une façon générale la production des gaz toxiques, qui sont actuellement fabriqués par l'industrie. Ces gaz constituent, en effet, des produits courants de l'industrie, ou bien sont des intermédiaires indispensables pour obtenir d'autres produits, et il est absolument impossible d'en empêcher la production. »

### La conférence franco-soviétique

Avant l'entrevue Tchitcherine-Briand, qui aura sans doute lieu à Paris fin décembre, la conférence franco-soviétique ne s'agira pas de D'ailleurs, Rakowski n'aurait rien apporté de nouveau de Moscou concernant le règlement de la dette russe.

### Les mineurs anglais travaillent

Le conflit des charbonnages, qui a duré trente semaines, est maintenant virtuellement terminé.

Tous les accords régionaux comprennent une journée de plus de sept heures de travail.

La durée de ces accords varie d'un à cinq ans. Les statistiques publiées pour six districts seulement accusent une augmentation de 21.422 hommes dans le nombre des mineurs ayant repris le travail.

On ne publie plus de statistiques pour une dizaine d'autres districts, où la production est redevenue normale.

### L'Allemagne à la S. D. N.

D'après des informations officieuses, le gouvernement du Reich serait disposé à accepter la présidence du Conseil de la Société des Nations pour le mois de mars, surtout si cette session pouvait avoir lieu à Berlin, mais il se rend compte qu'il ne pourrait en être ainsi que si l'accord avec l'Allemagne et les autres puissances, notamment la France, avait fait des progrès suffisants d'ici-là. Si la session ne pouvait avoir lieu à Berlin, le gouvernement du Reich se résoudrait sans doute à présider à Genève.

### Allemagne et Russie

Le gouvernement des soviets a fait des représentations à Berlin, au sujet de manœuvres d'Allemands destinées, sous la direction du général prussien Groener, à détacher l'Ukraine de la Russie.

Le gouvernement allemand a répondu qu'il ne pouvait pas intervenir dans les affaires privées des citoyens allemands.

M. Krupp a reçu en Ukraine la concession d'immenses territoires, où il a construit également des fabriques d'armes.

### Vers l'apaisement

La direction du « Casque d'Acier », la plus grande Association nationaliste allemande, qui compte plus d'un million de membres, a interdit à ceux-ci tout exercice militaire et toute manifestation ayant un caractère militaire, dans le but d'éviter tout ce qui pourrait inquiéter l'opinion publique.

### En Chine

Les troupes du Fou-Kien qui se trouvent sous les ordres du général Sun Chuang Fang, dictateur de Shanghai,

reçu, ma foi, puisqu'un général lui avait donné cette attestation :

« Le général Antremick est fier d'attester de sa main la brillante conduite aux armées du bonreau Nirkran Manghikan qui, à ce jour (24 décembre 1918) rendit, à ma connaissance, 364 fois justice ici-bas. »

Quant notre homme prit sa retraite, il s'établit cordonnier. Le manquement du tranchet lui rappela les beaux jours de son ancien état. Et puis il n'aurait pas su ramer des pois ou raccommoder de la jaience. Sa main avait besoin de tenir un fer.

Malheureusement, il poussa la déformation professionnelle un peu loin : il coupa la tête de sa femme qui fut ainsi sa 365<sup>e</sup> victime.

Mais peut-être n'a-t-il fait cela que pour avoir coupé autant de têtes qu'il y a de jours dans l'année (Du Nouveau Siècle). — LE PIÉTON.

se replient sur Fou-Tchéou devant l'avance des sudistes.

On a quelque inquiétude pour la sécurité des étrangers dans la ville. Les consuls ont conféré avec le gouverneur civil qui a déclaré qu'il empêcherait les soldats en retraite de pénétrer dans Fou-Tchéou afin d'éviter des désordres et le pillage.

### Grave situation

On annonce que les troupes rouges sont à la veille de prendre la ville d'Hankéou.

Les négociants anglais d'Hankéou ont adressé au gouvernement de Londres un télégramme disant que la situation dans cette ville est très grave et demandant que des renforts soient immédiatement envoyés aux forces navales actuellement à Hankéou.

La situation préoccupe toutes les nations. Des navires de guerre japonais, américains et des nations européennes débarquent des troupes pour protéger les étrangers.

### Au Maroc

A la suite des pluies torrentielles, l'état-major espagnol a suspendu ses opérations. Les routes ont été coupées en divers endroits et les communications entre Tanger et la zone française ont été interrompues par suite de la crue de l'oued Loukkos dans la région de Larache, où un pont de bateaux a été retiré, les eaux menaçant de l'emporter.

### En Syrie

Sir Henry Dohs, haut commissaire britannique pour l'Irak, est parti pour Bagdad. Il a été l'hôte de M. Ponsot, haut commissaire de France, à sa résidence des Pins. Les deux hauts commissaires ont eu une longue conversation de la plus grande cordialité, attestant leur désir réciproque d'affermir les rapports de bon voisinage.

### Le vote du budget

Un prochain conseil des ministres aura lieu samedi prochain à 17 heures. Cette date a été arrêtée afin que la discussion du budget puisse être poursuivie sans interruption; les ministres se sont mis d'accord pour n'intervenir que le moins possible dans la discussion afin que celle-ci puisse être terminée le 5 décembre en ce qui concerne le budget des dépenses.

### Une nouvelle élection législative

On annonce le décès de M. Barbin, député socialiste de la Sarthe. Ce décès porte à deux le nombre des sièges vacants dans ce département, l'autre étant celui de M. Heuzé, également décédé.

Comme la Sarthe a six députés, il y aura lieu de procéder dans les trois mois à une double élection partielle.

## EN PEU DE MOTS...

— La reine de Roumanie est arrivée à Cherbourg mardi soir. L'accostement fut rendu difficile par l'état de la mer. La reine se refusa à tout interview. Dès son arrivée, le général Angelesco lui remit un télégramme contenant des nouvelles rassurantes du roi.

— M. Paul Claudel, ambassadeur à Tokio, sera nommé ambassadeur à Washington.

— M. Cachin, député communiste, a été condamné par le tribunal correctionnel de Nantes, à 1 an de prison comme auteur d'une affiche antimilitariste adressée aux soldats du Maroc.

— M. Auguste Rateau, membre de l'Institut, affirme qu'il sera possible, dans quelques temps, de faire le tour de la terre en moins de 4 jours, par avion muni d'un turbo-compresseur et d'une cabine étanche.

— L'instruction des jeunes soldats illettrés sera, désormais, assurée par des instituteurs civils.

— Camille Rebillon, 24 ans, joueur du Club Olympique de football, a eu la colonne vertébrale fracturée d'un coup de pied au cours du match disputé dimanche à Vierzon. Le malheureux est mort dans la nuit de lundi à mardi.

## NOS ÉCHOS

### Guillaume II et l'Italie.

C'était au temps de la Conférence d'Algésiras, comme le montrent les documents récemment publiés par le gouvernement allemand et dont M. Emile Laloy fait état dans le *Mercur* de France, Furieux de n'avoir pas été suivi par l'Italie, mais seulement par son « brillant second », Guillaume dit le 8 avril 1906 à l'ambassadeur autrichien Szogyény : « Je ne perdrai pas mes paroles sur l'Italie. Je puis seulement vous donner l'assurance que « je serais bien satisfait si, à l'occasion, je pouvais me joindre à vous, « les armes à la main, pour lui infliger « une correction salutaire. »

Ce n'était pas une boutade. Deux jours plus tard, il écrivit de même à Goluchowski :

« Si l'Italie se comportait d'une façon

## FAÇONS DE VOIR ET MANIÈRES DE PENSER.

### L'aimable jardin de Candide

Je n'ai jamais su, au moins jusqu'ici, quels pouvaient être les charmes de la célébrité. Mais je n'aime-rais, je crois, pour rien au monde, être célèbre. Il y faut un tempérament que je ne me sens pas. Ça doit être extrêmement agaçant.

Etre Maurice Rostand, par exemple! Je l'ai vu deux fois. La première, il descendait de l'auto de M. Pierre Laval, alors ministre des Travaux publics, pour entrer à une fête de nuit, au Grand-Palais, pendant l'Exposition des Arts Décoratifs. La seconde, il sortait d'un taxi devant la *Polinière*, où l'on jouait une de ses pièces. Chaque fois, devant sa perruque blonde et son collet noir, les passants chuchotaient — à haute voix :

« C'est Maurice Rostand, le « poète. »

Il sourit à chaque fois, chaloillé. J'aurais filé comme un zèbre, moi : je n'aime pas la publicité.

Elle doit devenir bien gênante. Tenez, l'autre jour, je regardais M. Poincaré dans un déjeuner en somme officiel, puisqu'une dizaine de ministres y assistaient. Le président du Conseil fut tout ses hors-d'œuvre gâchés, parce que des photographes obstinés comme des mouches le « tiraient » à bout portant sous une vraie fusillade. Et lui, au lieu de déguster sa langouste, il regardait ça : des gens qui, l'œil au viseur, lui montraient l'horrible grimace d'un visage contracté par l'effort.

Non, vrai ! Etre l'homme vers qui convergent tous les regards d'une salle dès qu'il pénètre, avancer, sourire, saluer, sans avoir l'impression intime que, si le nœud de cravate est mal fait, si le pantalon fait un pli et si les cheveux sont ébouriffés, tout le monde va pouffer, ce doit être proprement insupportable !

Il faut être très beau, très sûr de soi, et, disons le mot — très fat — pour être célèbre. La gloire résiste mal au grand soleil. Voyez un peu ce que, dans un enterrement, donne, en corps, l'Académie française ! C'est lamentable. A part un quarteron d'immortels ayant de la prestance, que de nez chevauchés de béstiales, que d'épaules torves, que de jarrets en flanelle ! Ce monsieur si mal fichu est peut-être le plus grand savant de la terre. Cet autre au col blanchi de pellicules est peut-être

illustre dans l'univers. Mais il ne faut pas les voir de près.

— Il n'y a pas de grands hommes pour leurs valets de chambre, dit-on. J'ai peur que mon humble femme de ménage ne soit de cet avis — ou que je ne sois vraiment ce que je crois être — un type parfaitement insignifiant. Elle a là-dessus, pour sûr, une autre opinion que la mienne et je me rappelle ce que je pensais de mon capitaine au régiment...

Etre célèbre ? Merci ! Ça ne réussit qu'à des Courteline ou des Raoul Ponchon. Ils savent, eux, rester simples au milieu des honneurs, et trinquer à la ronde sans paraître tenir en équilibre une couronne. Et ils ne sont point, ainsi, ridicules.

Mais les autres ! Etre le quadrupède qu'on vient interviewer, qui doit avoir une idée spontanée sur le port des bretelles, la traversée du Sahara par des autos, et la vente, par la Konprinzessin, des tableaux de la collection impériale, non, non et non, mille fois non ! Je cultive mon jardin...

Naguère, je pensais déjà ainsi. Et, comme ma profession m'obligeait à connaître à peu près tout Paris, je restais si bien dans mon coin qu'un beau soir, un invité me dit :

« Le vestiaire, s'il vous plaît, mon ami ? »

— Tournez à gauche et tout droit, fis-je — à Anatole France.

Je ne lui ai reparlé de ma vie. Etre célèbre, c'est être Louis XIV sur son trône — et Brichanteau. C'est ne pouvoir être à son aise gai, triste, emballé, morose, déceuvré, réfléchi. C'est avoir sur la figure la photographie qui s'offre aux étalages, et entendre dans la rue les midinettes dire :

« C'est Chose ! ma chère, c'est Lui ! »

« Ça vous amuse ? Moi pas. J'aime, au contraire, que mon taxi stationne aux carrefours, et je ne sors pas pour si peu mon coupe-fil de ma poche. Je n'ai pas besoin d'éblouir « Frère Flic » et il m'est indifférent qu'on ne pousse pas des acclamations à mon passage. J'en connais le prix. — Ils sont trop verts ? dites-vous.

A votre aise ! J'ai été célèbre plusieurs fois, pendant un jour, je sais ce que je dis. J'aime mieux cultiver mon jardin. (Du *Soir*).

Emmanuel BOURCIER.

### « hostile à votre égard, c'est avec un véritable enthousiasme que je saisissais l'occasion de me joindre à vous pour la combattre avec toute ma force « militaire. »

Mais le Kaiser se ravisa et, en juin, il intervint avec énergie à Vienne pour le renouvellement de la Triple Alliance.

### Ce qu'ils enseignent...

On nous assure qu'un reporter suisse est entré dans une librairie de Berlin et qu'il y a acheté la dernière édition du *Manuel d'histoire pour les classes enfantines*.

Un peu étonné, il y a lu ceci : « Nous sommes les derniers des saulauds. A la dernière guerre, notre peuple est tombé au suprême degré de l'abjection. La France ne pensait plus à l'Alsace-Lorraine, la Russie ne voulait leur jeune moustache naissante; de européennes ne rêvaient que de fraternité; la France n'avait même plus d'armée. C'est alors qu'avec une abominable traîtrise, l'Allemagne déclara la guerre à ses voisins. Toutes les violations du droit, tous les méfaits, tous les crimes, nous les avons commis. Ne dites jamais que vous êtes nés en Allemagne, mes enfants, car c'est une honte inavouable. »

Ainsi parlent, en termes exprès, les instituteurs allemands aux écoliers allemands. Le journaliste suisse prétend avoir cité quasi textuellement le premier livre que le gouvernement de MM. Marx et Stresemann met entre les mains des millions de petits Boches.

Et l'on dira encore que les Allemands manquent de franchise !

### Le triomphe du fumeur.

Certaines Compagnies de Chemins de fer anglais ont décidé qu'à l'avenir, seuls seraient désignés par des mentions spéciales les compartiments réservés à « non fumeurs ».

illustre dans l'univers. Mais il ne faut pas les voir de près.

— Il n'y a pas de grands hommes pour leurs valets de chambre, dit-on. J'ai peur que mon humble femme de ménage ne soit de cet avis — ou que je ne sois vraiment ce que je crois être — un type parfaitement insignifiant. Elle a là-dessus, pour sûr, une autre opinion que la mienne et je me rappelle ce que je pensais de mon capitaine au régiment...

Etre célèbre ? Merci ! Ça ne réussit qu'à des Courteline ou des Raoul Ponchon. Ils savent, eux, rester simples au milieu des honneurs, et trinquer à la ronde sans paraître tenir en équilibre une couronne. Et ils ne sont point, ainsi, ridicules.

Mais les autres ! Etre le quadrupède qu'on vient interviewer, qui doit avoir une idée spontanée sur le port des bretelles, la traversée du Sahara par des autos, et la vente, par la Konprinzessin, des tableaux de la collection impériale, non, non et non, mille fois non ! Je cultive mon jardin...

Naguère, je pensais déjà ainsi. Et, comme ma profession m'obligeait à connaître à peu près tout Paris, je restais si bien dans mon coin qu'un beau soir, un invité me dit :

« Le vestiaire, s'il vous plaît, mon ami ? »

— Tournez à gauche et tout droit, fis-je — à Anatole France.

Je ne lui ai reparlé de ma vie. Etre célèbre, c'est être Louis XIV sur son trône — et Brichanteau. C'est ne pouvoir être à son aise gai, triste, emballé, morose, déceuvré, réfléchi. C'est avoir sur la figure la photographie qui s'offre aux étalages, et entendre dans la rue les midinettes dire :

« C'est Chose ! ma chère, c'est Lui ! »

« Ça vous amuse ? Moi pas. J'aime, au contraire, que mon taxi stationne aux carrefours, et je ne sors pas pour si peu mon coupe-fil de ma poche. Je n'ai pas besoin d'éblouir « Frère Flic » et il m'est indifférent qu'on ne pousse pas des acclamations à mon passage. J'en connais le prix. — Ils sont trop verts ? dites-vous.

A votre aise ! J'ai été célèbre plusieurs fois, pendant un jour, je sais ce que je dis. J'aime mieux cultiver mon jardin. (Du *Soir*).

Emmanuel BOURCIER.

# Chronique du Lot

## Belle Initiative, heureux résultats

Il y a encore une vive lutte à soutenir pour arriver à combattre la vie chère, c'est-à-dire pour obliger les spéculateurs à sortir les stocks de denrées qu'ils ont reserrés.

Ils les sortent bien, mais pas en quantités suffisantes encore : ça viendra.

Aussi bien, mercredi, jour de foire à Cahors, certaines ménagères ont pu constater que des œufs « reserrés » étaient sortis.

Heureusement pour certaines d'entre elles, un petit accident, — quelques œufs s'étant cassés, — a permis, en plein marché, de constater que dans le stock mis en vente il y en avait qui étaient couvés.

Cependant, le marchand ne les donnait pas pour rien, puisque le cours, disait-il, était à 10 fr. la douzaine!

N'est-ce donc pas le moment de procéder à une surveillance active des marchés? Eh! si, car c'est l'époque où les resserres s'ouvrent.

Elles s'ouvriraient davantage si la lutte contre la vie chère était entreprise sur tous les marchés, et si, surtout, on organisait cette lutte comme le fait, actuellement, le sous-préfet d'Aubusson.

Le sous-préfet d'Aubusson n'est pas un inconnu à Cahors. C'est M. Morin, ancien chef de cabinet du Préfet du Lot, M. Lambert-Roche.

Il a pris à cœur de défendre les consommateurs, et tout naturellement, il a organisé des marchés après entente avec les producteurs.

Interviewé par un de nos confrères parisiens, « le Journal », M. Morin a fait les déclarations suivantes :

« Au début du mois de septembre, les prix excessifs des denrées alimentaires menaçaient la tranquillité de notre petite cité. Je n'ai voulu ni commission, ni comité de surveillance pour régulariser cette situation. A mon avis, ces organismes sont condamnés à l'impuissance. Il convenait d'agir vite. Pensez qu'en plein pays de production, les pommes de terre coûtaient 1 fr. 60 le kilo au lieu de 15 centimes avant la guerre. Les paysans vendaient leur bétail presque à perte sur les foires, et cependant, les prix de détail ne baissaient pas. J'ai consulté le commissaire de police, M. Marraud. Je lui ai dit qu'il fallait remédier à cela en nous mettant directement en rapport avec des grossistes et des producteurs.

« Cette formule a trouvé son application rapide, grâce au concours bien avisé de deux commerçants qui estimaient possible de gagner honorablement leur vie sans entretenir des hausses hypertrophiques. Après approbation de la municipalité, nous leur avons accordé un seul avantage, un emplacement sous la halle. Ils sont contents, nous également et nous allons étendre l'expérience à toutes les denrées alimentaires, avec l'espoir fondé que bientôt, chez nous, l'indice du coût de la vie diminuera de 25 à 30 0/0 au moins.

« Vous avez dû rencontrer des difficultés? — Oui, de très grandes. Nous les avons surmontées. Rien n'a été et n'est encore négligé pour ruiner notre tentative. Avec l'appui d'un excellent commissaire de police, comme M. Marraud, j'ai tenu tête, et les Aubussonnais peuvent être certains que nous n'abandonnerons pas une partie engagée dans l'intérêt public.

« Les producteurs, du reste, sont avec nous, et, en dépit d'une légende trop complaisamment entretenue, notre rayon de vie à bon marché, bien dirigé, ne manque pas d'amateurs.

« Et M. Morin, tirant de cette histoire une conclusion intéressante, termine :

« Nos comptoirs, sur lesquels nous avons un droit de regard, vont nous permettre d'établir expérimentalement, le prix de revient des denrées et l'échelle des bénéfices normaux que peuvent revendiquer normalement les vendeurs. Quand la loi sur la hausse illicite entrera en vigueur, nous serons amplement documentés pour agir avec la sécurité et le discernement nécessaires contre ceux qui confondraient commerce et rançonnement, organisés des consommateurs. »

« 25 à 30 0/0 de baisse sur les prix pratiqués, voilà ce que veut obtenir et qu'obtiendra, par son initiative, notre excellent ami, M. Morin, sous-préfet d'Aubusson.

« Son initiative est-elle le fait d'un caprice, d'une fantaisie? Certes non : c'est l'application de constatations qu'a faites depuis longtemps M. Morin, au cours de sa carrière administrative dans nos régions où il a vu, notamment dans le Lot, que la plupart des producteurs étaient des victimes de la spéculation de courtiers marrants.

« C'est tout le secret de son action : et cette action est, à la portée de tous ceux qui voudraient en exercer une de semblable.

« Surveillance des marchés ordinaires, et si cela ne suffit pas pour obtenir une baisse des cours des denrées, création de marchés, tel est le but qui a poursuivi, telle est l'œuvre qu'a réalisée le sous-préfet d'Aubusson.

« Les consommateurs et même les producteurs de son arrondissement s'en déclarent satisfaits. Le contraire ne serait-il pas étonnant? »

LOUIS BONNET.

## Nos Parlementaires

### Subventions

M. de Monzie vient de recevoir la lettre suivante :

Paris, le 27 novembre 1926.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Vous avez appelé mon attention sur la demande de subvention présentée par la commune de Cahors, en vue de l'extension à ses hameaux de son réseau rural de distribution d'énergie électrique.

Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à cette commune une subvention, payable dans la limite des disponibilités budgétaires, s'élevant à 21/100 des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 42.210 fr.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de l'Agriculture :

Signé : LILIBLÉ.

M. de Monzie vient d'être avisé que la commune de Caillac, à sa demande, recevait du Génie rural :

1° Une subvention de 3.133 fr. pour l'abreuvoir-lavoir de La Croix.

2° Une subvention de 5.400 fr. pour l'abreuvoir-lavoir du Mas Vieil.

### Votes de nos Députés

Sur le renvoi du chapitre 54 du budget des Affaires étrangères (crédits du Haut Commissariat en Syrie), les députés du Lot ont voté : Pour.

La Chambre a repoussé par 331 voix contre 189.

Sur le renvoi de l'article 96 du budget des travaux publics (annuités aux compagnies concessionnaires des chemins de fer), les députés du Lot ont voté : Pour.

La Chambre a repoussé par 299 voix contre 221.

Sur la motion de M. Weill tendant à réserver le chapitre 99 (annuités dues à l'administration des chemins de fer de l'Etat), ont voté :

Pour : MM. Malvy et Calmon. Contre : M. Bouat. La Chambre a repoussé par 329 voix contre 173.

Sur le renvoi des interpellations relatives au Congrès des fonctionnaires des députés du Lot ont voté :

Pour : M. Bouat. Contre : MM. Malvy et Calmon. La Chambre a adopté par 320 voix contre 194.

### Gendarmerie

M. Durand, gendarme de la brigade de Juvigny-sur-Audaine (Orne) est affecté à la brigade de Salviac, en remplacement de M. Nourrigat, appelé à un autre poste.

### Postes

Sont nommés facteurs ruraux dans le Lot :

A Payrac, M. Bornes ; à Montfaucon, M. Arbus ; à Dégagnac, M. Laborie ; à Bagnac, M. Lestruhaut.

### Agence postale

L'agence postale de la commune d'Escamps est ouverte depuis le 1<sup>er</sup> décembre.

A l'avenir, les correspondances devront être adressées directement au bureau d'Escamps sans mettre « par Lalbenque. »

### Association

Syndicat des propriétaires et des chasseurs de Sauzet, interdisant à des chasseurs étrangers de la commune. Siège : mairie de Sauzet.

### Lou Gorrit del Quercy

La Société Lou Gorrit del Quercy donnera une grande matinée-bal, le 5 décembre 1926, à 14 h., dans la salle des Ingénieurs Civils, rue Blanche.

L'accueil le plus cordial sera réservé aux étrangers à la Société et les Sociétaires des autres Amicales du Département seront admis, sur présentation de leur carte, au même taux que les Sociétaires du Gorrit.

### Le Secrétaire, MIQUEL.

### Les Cadets du Quercy

Encouragés par le gros succès de leur dernière matinée du 7 novembre, les Cadets ont redoublé d'efforts pour que celle du *Dimanche 5 décembre* soit des plus brillantes, afin de donner entière satisfaction à tous les Sociétaires et amis qui voudront bien nous honorer de leur présence.

Les artistes que nous aurons le plaisir d'y voir et d'entendre sont de tout premier choix.

Nous y verrons une étoile du Châtelet qui va nous émerveiller par sa danse souple et gracieuse.

Dans la grande salle des Sociétés Savantes, se retrouveront réunis tous les Lotois de Paris et ils emporteront l'espérance le meilleur souvenir de cette matinée Concert-Bal.

Le bal commencera à 14 heures 30. Concert de 15 h. à 16 h. et reprise du bal jusqu'à 18 h. 30.

Les Sociétés amies : Grappe du Quercy, Enfants de Figeac, Gorrit, La Bourrée Capdenacoise, Ligue Méridionale, Fédération Garonnaise, ne paieront que 2 francs au lieu de 4 sur présentation de leur carte.

Le Secrétaire-Adjoint des Cadets, Antonin LABOUGE.

P.-S. — L'Assemblée générale annuelle aura lieu au cours de cette matinée.

### La neige

La neige a fait son apparition dans le Lot, à Bédouer, durant la nuit du 29 au 30 novembre. De légers flocons sont tombés, mais dès le matin, il n'en restait pas de trace.

## CAHORS

### Après l'incendie

Nous avons rendu compte du violent incendie qui a éclaté dimanche, rue des Soubirois.

Encore une fois, il a été permis de constater le dévouement des sapeurs-pompiers de la Compagnie de Cahors qui ont réussi, par de longs et pénibles efforts, à empêcher le sinistre de s'étendre aux immeubles voisins.

Pour tous ceux qui connaissent ce quartier, ce n'était pas sans danger que les sauveteurs ont pu remplir leur rôle.

Et c'est pourquoi, une fois de plus, il faut renouveler les mêmes observations qui sont faites au lendemain de chaque incendie.

Le jour de l'incendie qui éclata dans un immeuble attenant à la Cathédrale, on constata qu'il avait été impossible aux pompiers d'ouvrir une bouche d'eau, située sur la place du Marché, pour alimenter les pompes.

Eh! bien, dimanche matin, rue des Soubirois, il a fallu deux heures, — exactement de 5 heures et demie à 7 heures et demie — pour que l'on puisse ouvrir une bouche d'eau qui se trouve à 10 mètres, au grand maximum, de la maison sinistrée.

Il fallut pour alimenter l'arroseuse-automobile et les pompes, brancher un tuyau à une bouche située près de la place des Mobiles, soit, environ, à plus de 100 mètres de distance du foyer de l'incendie.

Or, on comprendra, qu'à cette distance, ce n'est pas en quelques minutes que l'on procède à une pareille opération.

Si l'arroseuse-automobile n'avait pas été sur les lieux, un retard considérable était apporté dans l'attaque du feu, parce qu'on n'avait pas pu ouvrir une bouche d'eau placée devant l'immeuble Marty, rue des Soubirois.

Et combien y a-t-il de bouches d'eau qui sont dans le même cas? Mais, également, combien y en a-t-il qui sont introuvables et que ce n'est qu'après de longues heures de travaux de terrassement qu'il est possible de découvrir la bouche d'eau?

Ces constatations sont, cependant, faites assez souvent, par le service de l'inspection de la Compagnie des sapeurs-pompiers.

Elles sont, chaque fois, signalées. Il faudrait, donc, en tenir compte, une fois pour toutes.

Les bouches d'eau ne devraient pas être placées à 50 centimètres sous le sol, dans la rue : elles devraient être vides, utilisées au moment même de l'arrivée des secours quand éclate un sinistre.

Dimanche, il a été facile à tous les spectateurs qui se trouvaient rue des Soubirois, comme à ceux qui avaient assisté à l'incendie de l'immeuble de la place du Marché, de voir combien il est regrettable que des atterrissements se produisent dans l'organisation des secours.

Avec la meilleure volonté, les sauveteurs sont impuissants à rendre efficaces ces secours, immédiatement.

Qu'on écoute donc les observations présentées par les sapeurs-pompiers : et on n'aura pas demain à regretter les mêmes inconvénients qui se sont produits à chaque incendie.

Et la sécurité publique sera, ainsi même, mieux assurée.

LOUIS BONNET.

**Un peu plus de lumière!** Mercredi, après la foire, les nombreux voyageurs qui allaient prendre le train faisaient entendre de vives protestations dès qu'ils arrivaient rue de la Banque, près de la maison Ferando.

Pas de lumière et, à tout moment, des cyclistes, des autos, des omnibus. Deux légers accidents se sont produits. Un cycliste est tombé en heurtant une femme qui fut légèrement blessée.

Le bec de gaz qui se trouve à cet endroit de la rue n'est pas allumé depuis plusieurs jours : cet endroit est un véritable casse-cou.

Il est vrai que l'éclairage en ville est très défectueux : il n'est pas une ménagère qui ne s'en plaigne. Le matin, il est impossible de faire chauffer le déjeuner pour les enfants qui vont en classe.

C'est la baisse... à rebours! Il est vrai que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on signale le mauvais éclairage de nos rues et la mauvaise qualité du gaz.

### Légion d'honneur

Notre compatriote M. Jean-Elie Pouzalgues, ex-caporal au 7<sup>e</sup> d'infanterie, mutilé de guerre, est nommé chevalier de la Légion d'honneur, pour prendre rang le 1<sup>er</sup> mai 1926.

### Armée

M. Dugros, élève officier de réserve du 15<sup>e</sup> d'infanterie est nommé sous-lieutenant à compter du 15 novembre 1926 et affecté au 9<sup>e</sup> d'infanterie.

### Sous-officiers rengagés

L'« Officiel » indique qu'il existe des vacances de sous-officiers rengagés au 9<sup>e</sup> d'infanterie.

### Trésorerie générale du Lot

M. Salgues, commis ordinaire de 3<sup>e</sup> classe à la Trésorerie générale de Cahors est élevé à la 2<sup>e</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1926.

Nos bien vives félicitations.

## LES COMPTEURS

### L'arrêté du Préfet du Lot

On sait que le Comité de protestation contre la question des compteurs d'eau, avait adressé à M. le Préfet du Lot, à la date du 31 octobre, une requête par laquelle il réclamait l'annulation de la délibération du Conseil municipal.

M. le Préfet du Lot vient de prendre l'arrêté suivant :

Le Préfet du département du Lot, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Vu, en date du 31 octobre 1926, la requête de :

MM. Basile Mas, propriétaire, principal clerc d'avoué.

Baptiste Auzi, propriétaire, industriel, Amédée Pons, propriétaire, employé des Contributions indirectes.

Antoine Rogues, propriétaire, chef de district au P. O., en retraite.

Pourgerges, boulanger, rue de la Banque. François Bris, propriétaire-jardinier. Gagnavre, négociant, faubourg Labarre. Jean Germain, entrepreneur de serrurerie.

Jacques Bertrand, négociant, propriétaire. André Cazes, ancien négociant, propriétaire. Camille Tardieu, propriétaire-horticulteur.

Bouygues, entrepreneur de travaux publics.

dont il a été donné récépissé le 9 novembre 1926, tendant à faire déclarer la nullité d'une délibération du 3 juillet 1926, par laquelle le Conseil municipal de Cahors a concédé à M. Hubert, industriel à Gagny, pour une durée de 20 ans, le service public de distribution d'eau de la ville, la dite requête fondée sur les motifs ci-après :

1<sup>er</sup> Les clauses et conditions du contrat voté par l'Assemblée communale visent à assurer à la ville et à M. Hubert des bénéfices. Elles impriment ainsi à l'opération le caractère d'une entreprise commerciale interdite aux communes, surtout lorsqu'elle a pour objet la distribution et la vente des eaux d'une fontaine publique.

2<sup>o</sup> Contrairement aux règles administratives, qui font une obligation aux communes d'assurer, au moyen de ressources ordinaires et extraordinaires prévues au budget, les dépenses des services publics, la ville de Cahors met à la charge des seuls usagers de la distribution d'eau tous les frais de ce service.

3<sup>o</sup> Il est créé au profit de M. Hubert un monopole de la distribution des eaux aux habitants : le traité confère en effet, au prénommé, le droit exclusif de pratiquer toutes installations se rattachant à ce service, sur ou sous les voies publiques de la commune. Il est ainsi porté atteinte au principe de la liberté du commerce et de l'industrie.

4<sup>o</sup> Les formalités administratives exigées pour la validité de la distribution n'ont pas été remplies.

La résolution envisagée, ayant pour objet un bail d'une durée de plus de 18 ans, a été approuvée par le Préfet, alors que cette approbation eût dû être donnée au Conseil de Préfecture.

En deuxième lieu, cette homologation est intervenue sans qu'il ait été procédé au préalable à l'enquête de commodo et incommodo, mentionnée dans la circulaire du Ministre de l'Intérieur du 5 mai 1852. De plus, la délibération incriminée n'a été votée que par 14 membres du Conseil municipal, alors que cette assemblée comprend un effectif de 27 membres.

Enfin, cette décision est inopportune, aucune raison d'intérêt général ne motivant l'abandon du mode de gestion de ce service antérieurement en vigueur.

Vu la délibération incriminée, en date du 3 juillet 1926, ensemble le traité passé en exécution de ce vote le 5 du même mois entre M. le Maire de Cahors et M. Hubert ;

Considérant que les requérants sont contribuables à Cahors et concessionnaires d'une fourniture d'eau, qu'en cette qualité ils ont aptitude à contester la légalité du vote du Conseil municipal ci-dessus visé, qu'ils sont, ainsi, individuellement partie intéressée dans le sens de l'article 65 de la loi du 5 avril 1884, modifié par l'article 28 du décret du 5 novembre 1926 ;

Au fond, considérant qu'il importe avant l'examen des divers griefs articulés de bien préciser la portée de la délibération entreprise ;

Considérant qu'elle a pour objet non point la dation à bail d'une source d'eau publique, mais la substitution pour l'exploitation du service de la distribution d'eau, du régime de la concession à celui de la régie précédemment en vigueur ;

Que la location stipulée n'est qu'une condition de l'opération dont l'élément essentiel et déterminant demeure l'insubordination de la concession dont il s'agit ;

Demeurant cette précision, considérant qu'il y a lieu de rechercher si la ville de Cahors était fondée à recourir à ce mode d'exploitation ;

Or, considérant que le service de distribution d'eau rentre dans la catégorie de ceux dont l'exploitation peut être concédée ;

Que, par suite, il a le caractère d'un service public que la commune a le devoir strict d'assurer, suivant les modalités qu'elle juge opportunes ;

Qu'elle peut notamment, aux termes de la loi du 5 avril 1884, article 115, en céder la gestion temporaire à un entrepreneur qu'elle investit de ses droits et obligations ;

Sur le premier grief ;

Considérant que le but lucratif ne constitue pas la préoccupation dominante de la convention ;

Qu'une jurisprudence administrative actuellement bien établie reconnaît aux communes le droit de retirer des opérations qu'elles effectuent dans la gestion des services publics un avantage pécuniaire destiné à alléger les charges générales du budget (avis des sections réunies du Conseil d'Etat du 26 février 1919 ; *Vie communale et départementale*, juin 1926, page 293) ;

Que le fait que la ville de Cahors et le concessionnaire réaliseraient à l'occasion de la réorganisation nouvelle un bénéfice, n'est donc pas de nature à

donner à l'opération le caractère commercial, indiqué par les requérants ;

Que cette objection, vaine à l'égard de la commune, l'est également à l'égard du concessionnaire, qui peut légitimement prétendre à un profit en contrepartie des charges et des risques qu'il encourt et comme rémunération de ses services ;

Considérant qu'à l'appui de leur thèse, les demandeurs invoquent deux arrêts du Conseil d'Etat, l'un du 11 juin 1924 censurant une délibération du Conseil Municipal de Châtelleraut qui avait créé un cinématographe municipal payant, l'autre du 21 janvier 1921 annulant des délibérations du Conseil Général de Belfort relatives à l'institution d'une caisse départementale d'assurance contre l'incendie ;

Considérant qu'il ressort de l'examen de ces décisions que les causes auxquelles elles se rapportent n'ont aucune analogie de fait et de droit avec l'espèce actuelle, qu'elles ne sauraient par suite être retenues comme soutien de l'argumentation des appelants ;

Considérant enfin que contrairement aux énonciations de la requête, le traité intervenu ne viole pas le principe d'inaliénabilité des eaux affectées à des usages publics, puisqu'il consacre, non point une aliénation totale ou partielle, mais simplement la concession de leur distribution pour une durée limitée ;

Sur le deuxième grief ;

Considérant qu'il est de règle constante et incontestable que les collectivités chargées d'assurer la gestion d'un service public sont en droit de faire supporter aux usagers l'intégralité des frais de cette exploitation ;

Qu'il importe cependant que la redevance exigée ne soit pas hors de proportion avec la valeur des avantages recueillis par chacun ;

Que ce dernier point n'a soulevé aucune critique de la part des requérants ;

Que ceux-ci sont donc mal fondés à réclamer la prise en charge par le budget d'une partie des frais envisagés ;

Qu'une telle inscription aurait pour conséquence inadmissible de faire participer, aux dépenses de cette exploitation, des contribuables ne retirant aucun avantage spécial et direct de ce service ;

Sur le 3<sup>e</sup> grief ;

Considérant que les privilèges exclusifs conférés à M. Hubert, et dont il est fait mention dans la requête sont une *fait mention normale de la concession* ; qu'ils sont indispensables à l'entrepreneur pour le fonctionnement régulier de l'exploitation dont il a assumé la charge au lieu et place de la commune ;

Que dès lors, le monopole qui découle du traité, en faveur du concessionnaire est constitué dans l'intérêt du service public envisagé et pour assurer son exploitation régulière ;

Sur les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> griefs ;

Considérant d'une part que la délibération entreprise a pour objet la concession du service de distribution d'eau, que dès lors, l'approbation dans la forme donnée le 23 juillet 1926 par l'Administration préfectorale, est régulière et satisfait aux prescriptions de l'article 115 de la loi du 5 avril 1884, seul applicable en l'espèce (article actuellement remplacé par l'article 16 du décret du 5 novembre 1926) ;

Considérant d'autre part, qu'aucune disposition légale ou réglementaire, qui s'applique au bail ou de concession de distribution d'eau, ne fait une obligation à l'autorité préfectorale de soumettre les contrats proposés à son agrément, à l'enquête de commodo et incommodo prévue par la circulaire ministérielle du 20 avril 1825 ;

Considérant d'ailleurs, que ces deux griefs, même s'ils étaient recevables, ce qui n'est pas le cas, seraient sans influence sur la validité de la délibération elle-même ;

Qu'ils visent uniquement la décision approbative dont la régularité est contestée ;

Considérant au surplus qu'il résulte des énonciations de la délibération et des termes même de la requête que la dite délibération a été prise par 14 voix dans une séance où assistaient 18 conseillers sur un effectif légal de 27 membres ;

Qu'à ce point de vue sa validité ne saurait être mise en discussion ;

Qu'enfin, les raisons d'ordre général et financier qui la motivent justifient *abandonnement son opportunité* et légitiment les nouvelles mesures qu'elle a consacrées ;

Qu'il ressort de toutes ces constatations que la résolution incriminée est conforme, en toutes ses dispositions, aux principes juridiques, et à la législation actuelle en la matière, que les intervenants ne sont point fondés en leur demande.

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER. — Est rejetée la requête susvisée tendant à faire déclarer nulle de droit la délibération en date du 3 juillet 1926 par laquelle le Conseil Municipal de Cahors a concédé pour une durée de 20 ans à M. Hubert Paul-Victor-Charles, l'exploitation du service public de distribution d'eau de la ville.

ART. 2. — M. le secrétaire général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié administrativement aux requérants.

Cahors, le 23 novembre 1926.

Le Préfet, P. CASTANET.

**La Sainte-Barbe**

Samedi soir, 4 décembre, grand bal de la Sainte-Barbe organisé par la Compagnie des sapeurs-pompiers de Cahors.

Les préparatifs sont déjà commencés : l'ornementation sera impeccable.

La foule qui se rendra au Palais des Fêtes, samedi soir, le constatera bien.

Mais avant le bal, la population profitera d'une bonne distraction.

Une retraite aux flambeaux parcourra les principales artères de la ville, et la musique se fera entendre, sur certains points du parcours.

La fête de samedi s'annonce superbe : il est certain qu'elle obtiendra un beau succès.

**Qui l'a perdue?**

Mme Joseph Parazines, 1, rue des Capucins a trouvé mercredi une certaine somme, qu'elle tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

## Médailles militaires

La réunion de la Société des médaillés militaires du Lot, du 2<sup>e</sup> semestre 1926 aura lieu le dimanche 5 décembre courant à 11 heures, au Café de la Promenade, au 1<sup>er</sup> étage.

Tous les médaillés militaires sont invités à y assister.

Les sociétaires qui par erreur ou omission n'auraient pas reçu de convocation sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

**Classe 1895**

Pour célébrer l'anniversaire du cinquantième de la classe

# DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

## En Chine

De Shanghai. — Le contre-torpilleur américain « Hart » a été mandé, d'urgence, pour Fou-Tchéou où la situation est grave.

Le gouverneur de Fou-Kien a promis de protéger les étrangers dans la crainte d'une attaque des forces de Canton contre Shanghai.

Un réseau de fils de fer barbelés ont été posés, tout autour des concessions étrangères.

Les autorités britanniques de Shanghai démentent la nouvelle selon laquelle un emprunt britannique de 3 millions de livres aurait été consenti au gouvernement militaire de Shanghai.

## En Angleterre

### Contre l'ambassadeur des Soviets

De Londres. — Le « Daily Herald » déclare que 200 députés conservateurs ont signé une requête qui sera soumise à M. Baldwin, l'invitant à ne pas reconnaître le nouvel ambassadeur soviétique à Londres comme successeur de Krassine, jusqu'à ce que le Gouvernement de Moscou ait donné de nouvelles assurances qu'il s'abstiendra de toute propagande hostile à l'Angleterre.

## A LA CHAMBRE

Dans la séance de ce matin, la Chambre a abordé la discussion du budget des P. T. T.

M. Piquemal, député communiste a signalé l'insuffisance des locaux, l'état lamentable du matériel, le manque de personnel et il dit que rien n'a été fait pour remédier à cet état de choses.

M. Bokanowski répond que dans la mesure des crédits, des améliorations ont été cependant réalisées.

M. Piquemal fait une longue énumération des revendications formulées par les employés des P. T. T., et il conclut, en affirmant que le personnel dont les revendications sont toujours laissées en suspens est prêt à la « bagarre ».

M. Poincaré réplique que le Gouvernement ne cédera jamais à des menaces.

M. Bokanowski déclare qu'il sera toujours prêt à écouter les justes revendications du personnel, pourvu qu'elles ne soient pas présentées sur le ton qu'a pris M. Piquemal pour les formuler.

## LES CHANGES

Les changes à 11 heures étaient :  
Livre : 128,25.  
Dollar : 26,45.

## LES PILULES DU LABOUREUR

sont préparées avec l'extractif total des plantes qui composent LA TISANE DU LABOUREUR. Ces deux produits sont le remède souverain contre la CONSTIPATION.

Tisane du Laboureur | Pilules du Laboureur  
1 fr. 25 l'étui impôt en plus | 4 fr. la boîte impôt en plus  
DANS TOUTES LES PHARMACIES  
Préparation et Vente en gros : Bassouls-Dumayne  
Pharmacien à Perpignan  
Envoi d'une boîte échantillon contre 1 fr. 10  
en timbres-postes

## ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

Spécialité de Crépissage  
Monuments funéraires en ciment armé  
et en tous genres  
Prix Modérés  
M. FABIANELLI  
11, rue Louis-Delolme, Cannes

M. Fabianelli demande des apprentis maçons

## A VENDRE

VOITURE à 4 roues  
TRÈS BON ÉTAT  
S'adresser au Bureau du Journal

## BREMERCIEMENTS

Madame BERTHOUMIEU, Monsieur et Madame THEVENIN, Monsieur et Madame ALAUX; Monsieur et Madame KLEIN, Monsieur et Madame AUBEY, Mademoiselle Renée THEVENIN; Madame MENAUGE; Madame MARIE, Monsieur et Madame PAUL ALAUX, Monsieur et Madame Philippe MALARET, Mademoiselle Renée MALARET; les familles ARNAUDET et THERON remercient bien sincèrement les personnes qui ont bien voulu assister aux obsèques de

## Monsieur Joseph ALAUX

## Bons MENUISIERS et MACHINISTES

Demandés par Usines

## LATECOÈRE — AVIATION — TOULOUSE

## Dernière heure

## Chambre des Députés

Séances du 30 novembre 1926

Dans la séance du matin, la Chambre discute le budget des affaires étrangères. M. Moutet traite de la question tunisienne. M. Soulier présente quelques considérations sur le fonctionnement de la S. D. N. Il dit que les idées du président Wilson ont fait faillite. Il signale, au sujet de la question du désarmement, que l'Allemagne continue à fabriquer des armements et des gaz.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre reprend la discussion du budget des affaires étrangères. M. Briand répond aux divers orateurs. Parlant de la Syrie, il déclare que la France entend donner à la Syrie un régime libéral.

M. Briand fait un exposé de la situation en Chine. La France n'a pas à intervenir dans la politique intérieure du pays, mais il ne faut pas oublier que dans le Yunnan il y a un chemin de fer français et une frontière de notre colonie française.

M. Briand parle des incidents de frontière franco-italiens : ils ont été exagérés et il est certain que les deux pays, à son avis, sont appelés à vivre en bonne intelligence.

Il parle ensuite des rapports franco-allemands et il déclare que s'il n'y a pas un rapprochement entre l'Allemagne et la France, il n'y a pas de paix possible. Il fait l'exposé de la politique de Locarno, qui est une mise en œuvre de la politique de la S. D. N. Il termine en déclarant que tous ses efforts tendent à assurer la paix.

La discussion générale est close : les divers chapitres et l'ensemble du budget des affaires étrangères sont votés.

La Chambre discute le budget des Beaux-Arts, qui est rapidement voté.

Séances du 1<sup>er</sup> décembre 1926

Dans sa séance du matin, la Chambre a discuté le budget de l'enseignement technique. M. Mistral parle en faveur de l'enseignement post-scolaire et des cours d'artisanat rural. M. Herriot déclare qu'il fera son possible pour faire prospérer cet enseignement. Les divers chapitres et l'ensemble du budget de l'enseignement technique sont votés.

La Chambre discute le budget des colonies. M. Berthon signale les attaques dont M. Varenne, gouverneur de l'Indochine est l'objet, de la part du procureur général de Saigon qui l'accuse d'avoir couvert des auteurs de vols et de crimes.

Dans la séance de l'après-midi, MM. de Warren, Archimbaud présentent des observations auxquelles répond M. Perrier, ministre des colonies.

Les chapitres et l'ensemble du budget des colonies sont adoptés.

La Chambre discute le budget des régions libérées, qui est rapidement discuté et voté.

## Sénat

Séance du 30 novembre 1926

Le Sénat discute, en première délibération, le projet voté par la Chambre, modifiant la loi du 16 mars 1882 en ce qui concerne les officiers d'administration des services de l'aéronautique.

M. le général Hirschauer, rapporteur, expose le projet qui est adopté.

Le Sénat discute le projet voté par la Chambre, tendant à autoriser la ratification de la convention tendant à limiter à 8 heures par jour et à 48 heures par semaine le travail dans les établissements industriels.

La discussion est renvoyée à vendredi.

envisagé de faire dévier la Route Nationale n° 140 vers le ruisseau des Carmes pour la faire aboutir Bd Wilson et Place Vival en prolongement de la voie centrale du lotissement, le Maire a pris une mesure qui facilitera la circulation.

Aux termes d'un arrêté pris le 30 novembre, il est interdit les jours de foire (15 et dernier samedi de chaque mois) de laisser, d'une façon permanente, stationner les véhicules dans ces deux rues. Les propriétaires de voitures auront la faculté de les remiser sur la Place des Carmes ou les trottoirs du Boulevard Wilson. Il y a lieu d'espérer que le public saura comprendre qu'il s'agit d'une mesure de prudence prise dans l'intérêt de tous et que le service de contrôle qui sera organisé à cette occasion ne sera pas mis dans l'obligation de sévir et n'aura qu'à constater la bonne volonté de tous.

Accidents du travail. — Un bidon de carbure qui transportait Mercier Ferdinand, ouvrier à l'usine de la Récupératrice à Hauteval ayant fait explosion lui a occasionné des brûlures à la main droite, d'où une incapacité de travail de 15 jours environ. — A l'occasion des travaux considérables d'agrandissement qu'exécute en ce moment le Magasin « Les Galeries de France », un employé, M. Gleizes, en déplaçant un meuble a fait tomber une grosse pièce de bois qu'il a reçu sur le pied gauche. Il en est résulté une forte contusion de la face dorsale qui l'oblige à un repos d'une dizaine de jours.

Mercuriale du 27 novembre 1926 : Blé, 145 à 150 fr.; avoine, 55 à 60 fr.; maïs, 130 à 135 fr.; pomme de terre, 70 fr.; le tout hectolitre; œufs, 9 fr. 50 la douzaine; beurre, 15 à 16 fr.; poules, 8 à 9 fr.; poulets, 8 à 9 fr.; lapins, 5 fr.; canards, 14 fr.; oies, 16 fr.; le tout le kilo, châtagnes, 11 à 13 fr., le double décalitre.

## Bretoux

Foire de la Sainte-Catherine. — Foire des plus importantes. Tous foiraux abondamment approvisionnés. Cours pratiqués : bœufs de travail 5.000 à 6.300 fr. la paire; bœufs de boucherie 4.500 à 6.000 francs; Vaches grasses 3.400 à 5.000 fr. la paire; veaux gras de 5 à 6 fr. 25, moutons 5 à 6 fr. le kilo; brebis 180 à 210 fr. la pièce; pores gras 310 fr. les 50 kilos. Forte baisse qui paraît vouloir s'accroître.

Volailles : poulets 5 fr., dindons 4,75 à 5 fr. le demi-kilo; œufs 9 à 10,25 la douzaine.

## Sénaillac-Latronquière

Nécrologie. — M. Pierre Praty, ancien conseiller municipal, propriétaire à Sénaillac-Latronquière, est dernièrement décédé. Les obsèques de M. Praty, qui jouissait de l'estime et de la sympathie générale, ont été célébrées au milieu d'une nombreuse assistance. Nos sincères condoléances à sa famille.

## Arrondissement de Gourdon

### Reilhaguet

Un sanglier abattu. — La famille Gouloumes, connue dans la région pour son habileté à la chasse, a tué aux Mazuts, commune de Reilhaguet, un beau sanglier pesant 63 kilos, qui a été expédié à Paris.

Nos félicitations bien cordiales au père et au fils.

### Soulomès

Naissances. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un garçon chez les époux Andrieu, de Pech-Latour, ainsi que chez les époux Poulain, du bourg de Soulomès.

Décès. — Le 30 novembre ont eu lieu, à Soulomès, les obsèques de Mme Delsahut, épouse de Delsahut Isidore, domiciliée à Ladevèze, commune de Labastide-Murat.

Mme Delsahut a succombé après une très courte maladie, elle n'était âgée que de 32 ans.

Le Conseil a ensuite désigné M. Adrien Cavel pour réviser les listes électorales, et MM. Henri Clerc et Joseph Bons pour juger les réclamations.

Il a donné un avis favorable à deux demandes d'admission au bénéfice de l'assistance aux femmes en couches. Il a décidé de renouveler les baux des quatre presbytères de la commune de Soturac aux anciens prix, soit 20 fr. pour chacun.

En fin de séance il a décidé de faire construire un lavoir à la fontaine de Soturac et un autre à la fontaine de Rivière.

## Duravel

Nécrologie. — Lundi dernier, 22 courant, ont eu lieu au milieu d'une grande affluence les obsèques de M. François Baldès, propriétaire près la gare de Duravel, décédé après une courte maladie. Sincères condoléances à la famille.

Deuil. — Nous avons relaté, il y a quelques jours, que Mme Ferrier mère, mordue par un chat, s'était rendue à Paris dans la crainte de suites fâcheuses et qu'elle en était revenue rassurée sur l'état de l'animal et le sien.

La température s'étant abaissée et cette personne ayant pris froid dans le voyage est décédée d'une bronchopneumonie; ses obsèques ont eu lieu vendredi matin.

En la circonstance, nous adressons nos vives condoléances à toute sa famille.

## Bouziès-Haut

Pour la construction du pont. — Une réunion a eu lieu récemment à Bouziès-Haut, au sujet du projet de construction d'un pont sur le Lot.

Ce projet, déjà vieux, n'en est pas moins d'actualité et mérite plus que jamais d'attirer l'attention des pouvoirs publics.

## Arrondissement de Figeac

### Figeac

La Sainte-Barbe. — Conformément à la tradition, nos braves sapeurs-pompiers se proposent de fêter dignement la Sainte-Barbe, dimanche prochain 5 décembre.

Voici le programme de la journée : A 11 heures, réunion et revue cour de la mairie, puis banquet sous la présidence d'honneur de M. le maire ou son représentant. Ce banquet sera servi par l'hôtel Nastorg, au Pont-du-Pin; à 20 heures 30, au théâtre municipal, un grand bal avec le concours de l'orchestre « Les Artisans réunis », sera gracieusement offert par la société à ses membres honoraires avec entrée libre pour toute personne qui désirera y assister.

Pendant la journée, et le soir au bal de gracieuses demoiselles distribueront des insignes.

En réparant une pompe. — M. Jules Augustin, âgé de 39 ans, employé chez MM. Pons et Arnal, en réparant une pompe, un roulement d'eau très chaude lui a brûlé le visage.

Acte de probité. — Le jeune Jean Garrigues, âgé de huit ans, résidant au Pournel, trouva sur le chemin de ce village un beau sac à main contenant divers objets de valeur. Il le remit à sa propriétaire, Mme Théron, de Figeac, qui venait de passer en automobile.

Nos plus chaleureuses félicitations à cet honnête enfant.

Stationnement des voitures. — La circulation des automobiles et des véhicules de toutes sortes devenant de plus en plus intense, il en est résulté à Figeac, les jours de foires, un encombrement dans certaines rues qui constitue un réel danger pour la sécurité de tous. La rue du Faubourg d'Anjou (Route Nationale n° 140), une des plus fréquentées qui, dans la plus grande partie de son parcours, a conservé l'exiguïté du début et la rue d'Anjou donnant accès à la Halle aux grains ont attiré particulièrement l'attention de la municipalité.

En attendant que soit abordé sérieusement le projet depuis longtemps

nommée Raymonde aux époux Cuniac-Plantade.

Mariage de Mlle Marcelle Pardes, de Mèges, avec M. Georges Sabrou, charpentier à Lavercaillère.

Décès au village de Mèges de Marie Cazalou, à l'âge de 78 ans.

## Labastide-du-Vert

Conseil municipal. — Dans sa dernière séance, le Conseil a dressé la liste des répartiteurs et désigné les délégués pour la révision des listes électorales. Avec le concours du chef d'équipe d'installation d'éclairage électrique, il a fixé l'emplacement des 18 lampes municipales, dont 4 pour le village de Sals. Il paraît que nous serons éclairés vers le 15 décembre.

Le Conseil a donné enfin un avis favorable pour l'assistance des femmes en couches.

## Cazals

Nécrologie. — Nous avons appris avec peine le décès de Mme veuve Lalande, épicière, survenu après une assez courte maladie. Elle était âgée de 72 ans.

Ses obsèques ont eu lieu dimanche au milieu d'une grande affluence.

Nous offrons à son petit-fils et à toute la famille, nos plus sincères condoléances.

## Castelfranc

Hyménée. — Lundi matin a eu lieu le mariage de la toute gracieuse Mlle Soulauroix Berthe, avec M. Germain, employé chez M. Cabridens le pâtisier bien connu de Cahors.

Nos bien vives félicitations aux jeunes et charmants époux.

## Calvignac

Nécrologie. — Nous apprenons avec peine la mort, à l'âge de 60 ans, de Mme Jeanne Bétille, veuve de M. Jean Vialatès.

En cette douloureuse circonstance nous prions M. Pierre Vialatès, son fils, employé de banque à Paris, et toute la famille, d'agréer l'expression de nos sincères condoléances.

## Crayssac

Nécrologie. — Au Mas de Cantarel est décédé prématurément M. Ernest Raffy, à l'âge de 27 ans.

Dans, cette cruelle circonstance, nous adressons à sa famille nos sympathiques condoléances.

## St-Pantaléon

Accident de chasse. — En rentrant de la chasse, M. Louis L... posa si brusquement son fusil encore chargé que le coup partit et atteignit au pied M. Gabriel Vilas, fils de notre sympathique maire. L'extraction des grains de plomb offre quelques difficultés. Nous souhaitons vivement que cet accident n'entraîne pas de fâcheuses conséquences.

## Le Boulv

La rage. — La population de la région du Boulv et de Fargues est péniblement impressionnée par les chiens enragés qui parcourent la région.

Les municipalités de ces deux communes ont immédiatement pris des arrêtés pour parer au danger.

La gendarmerie de Montcuq mérite les plus vifs éloges pour le dévouement inlassable qu'elle déploie en cette circonstance. La population, de son côté, seconde le plus possible les autorités compétentes et ainsi toutes les bonnes volontés s'unissent pour le bien de tous.

A la dernière heure, on nous signale que des chiens enragés continuent à parcourir les régions de Masquières et de Mauroux.

## Soturac

Conseil municipal. — Dans sa séance du 21 novembre, le Conseil municipal de Soturac a dressé ainsi qu'il suit la liste de propositions des répartiteurs pour 1927 :

1. Propriétaires habitant la commune : MM. Pierre Laporté, Pierre Théron, Albert Demeaux, Augustin Calassou, Henri Clerc, Léopold Crayssac, Paulin Duradou, Lucien Duron, Emile Ratier, François Lassignardie.

2. Forains : MM. Jean Dages, Augustes Bayles, Henri Balse, Elie Laporte, Urbain Lajunie, Jean Fialdès, Irénée Grenier, Marc Siscard.

grand effort. En conséquence, quand la tension levée, ils revirent lady Ingleby, ils se sentirent profondément contents de la liberté qu'elle avait retrouvée, et de la leur. Cet état d'esprit les rendit gênés et timides à son égard, et parut à lady Ingleby la confirmation de ses soupçons. Elle qui n'avait jamais eu besoin du moindre effort pour se souvenir qu'elle appartenait à Michel et lui être fidèle jusqu'à la dernière pensée était inconsciente de sa liberté. Comme il n'y avait eu de sa part aucune lutte pour demeurer fidèle aux instincts de sa nature pure et honnête, il n'y eut aucune tension à relâcher. De sorte qu'il advint très naturellement un jour, Ronald Ingram étant resté longtemps auprès d'elle, occupé à contempler ses bottes, son visage viril tendu et triste, et la regardant furtivement de temps en temps, leurs regards se rencontrant, la tranquille amitié de celui de lady Ingleby fit baisser les yeux au jeune homme. « Pauvre jeune homme ! se dit-elle, avec sa brillante carrière devant lui ! » Assurément, c'est lui, et Billy le sait. Il est toujours agité quand Ronald est auprès de moi.

Et puis un peu plus tard c'était : « Non, ce doit être Billy, si impulsif, si étourdi, et Ronald le sait et se sent coupable aussi. Pauvre petit Billy, qui était comme un fils pour Michel. Il n'y a pas à se tromper sur l'émotion du pauvre garçon lorsque

tout à l'heure j'ai simplement mis ma main sur la sienne ! Seigneur, je voudrais bien qu'il ne me passât pas les tartines. »

Puis dans cette atmosphère de malentendus et d'incertitude, un autre élément perturbateur fut introduit. Un cousin germain de lord Ingleby, qui avait hérité du titre, mais non des domaines, arriva à la conclusion que titres et domaines devaient aller ensemble. Pour atteindre ce but, il empiéta en toute occasion sur la retraite de lady Ingleby, et se mit à lui faire une sorte de cour officielle.

Alors Myra fut rudement éveillée au sentiment de sa liberté. Subitement son point de vue de l'existence se trouva modifié. Toutes choses prirent une signification nouvelle. Ronnie et Billy cessèrent d'être un apaisement. La nervosité de Ronnie revêtit une importance nouvelle, et jointe à ses soupçons involontaires rempli lady Ingleby d'épouvante; elle s'engouffra dans un sentiment de solitude sans protection. Chaque homme devint un prétendant possible et redouté; chaque réflexion de femme prit une signification particulière. Lire son nom dans les journaux mondains l'affola.

Elle reconnaissait que son état était moribond, tout en sentant qu'elle ne pouvait rien contre, et un beau jour, quittant subitement Shenstone, elle vint à Londres consulter sir Derock Brand.

— Oh ! mon ami, supplia-t-elle, aidez-moi ! Je n'ai pas la force d'envisager l'existence.

Le docteur l'écouta patiemment, facilitant sa confession par un silence attentif. Puis, tranquillement, il dit : — Chère lady, le « diagnostic » n'est pas difficile. Et il n'y a qu'un seul remède. Il fit une pause.

Les yeux implorants de lady Ingleby sollicitèrent le verdict.

— Une cure de repos, dit le docteur d'un ton sans appel.

— Oh non ! pas cette horreur, cria Myra : voulez-vous m'enfermer entre quatre murs ? me gaver de pudding et de toutes les nourritures que je déteste, m'envoyer une violente femme pour me masser et me donner des coups de poing et me raconter des histoires lugubres, me priver de mes amis, de mes lettres, de livres, de nouvelles et au bout de six semaines me faire rentrer dans le monde la tête abîmée et le cerveau vide ! Cher docteur, pensez-y ! devenez gras et idiot ! Oh ! donnez-moi quelque chose dans une bouteille, à secouer, et à prendre trois fois par jour, et laissez-moi m'en aller.

Le docteur sourit. Il était renommé pour sa patience.

— Votre description colorée, chère lady Ingleby, s'applique à une forme de cure de repos que je recommande rarement, si jamais. Dans votre cas, elle serait pis qu'inutile. Nous ne

gagnerions rien à vous enfermer avec la personne qui vous fait du mal et à laquelle il faut que nous nous arrangions à vous faire échapper.

— Et cette personne ? interrogea Myra les yeux agrandis.

— Une charmante personne, reprit le docteur, en tant que l'humanité générale est en jeu, mais très nuisible pour vous en ce moment.

— Mais qui ? interrogea à nouveau Myra, à qui pouvéz-vous penser ?

— Je pense à lady Ingleby, répondit le docteur avec gravité ! Quand je vous enverrai à votre cure de repos, lady Ingleby avec ses inquiétudes, ses interrogations mentales, ses doutes et ses craintes sera laissée derrière vous. Je vous enverrai à un petit village, hors du chemin battu, sur la côte de Cornouailles, où vous ne connaîtrez personne et où personne ne vous connaîtra. Il faut que vous vous y rendiez incognito, sous le nom de madame ou de mademoiselle « ce qui vous plaira ». Votre cure de repos consistera principalement à être libérée pour un temps des préoccupations de lady Ingleby. Vous avertirez vos amis intimes que vous vous mettez à la retraite, et qu'ils doivent s'abstenir de toute correspondance jusqu'à avis contraire. Vous aurez l'autorisation d'écrire une lettre par semaine, à une seule personne, dont le nom sera soumis à mon approbation. Vous mangerez d'une nourriture

fortifiante, vous vous promènerez tout le jour, vous vous léverez et vous coucherez de bonne heure, vivant sagement et simplement dans le présent, fuyant tous les souvenirs du passé et toute anticipation d'un avenir incertain. Nul ne doit savoir où vous êtes, moi excepté ! et la personne à qui vous aurez le droit d'écrire. Mais nous nous arrangerons pour que ce quelqu'un, votre fidèle O'Mara par exemple, se tienne prête à répondre à votre premier appel, dans le cas où vous vous sentiriez submergée tout à coup par un sentiment d'isolement. La certitude de pouvoir y remédier empêchera probablement le besoin d'appui de se faire sentir. Vous pourrez communiquer avec moi quotidiennement, soit par lettre, soit par dépêche, mais personne ne doit savoir où vous êtes. Je ne désire pas que vous soyez accompagnée par les pensées anxieuses ou agitées de nombreux amis. Demain, je vous donnerai le nom de l'endroit que je recommande et celui d'un hôtel confortable où vous pourrez rester votre appartement. Il faut que ce soit un endroit que vous n'avez jamais vu et dont très probablement vous n'avez jamais entendu parler. Nous voici fin mai. J'aimerais que vous vous mettiez en route le 1<sup>er</sup> juin.

(A suivre).

Feuilleton du « Journal du Lot » 10

## La Chatelaine de Shenstone

PAR

FLORENCE BARCLAY

### CHAPITRE V

LA CURE DE REPOS

Lady Ingleby se défendit de tout soupçon d'incrédulité, et suggéra languissamment que sauf les intentions matrimoniales, le programme était excellent, et que rien n'empêchait sa mise à exécution ; le jeune Ronald fut du même avis, et promplement installé à Overdene, où il goûta, comme il l'exprima plus tard, l'époque par excellence de sa vie, choyé, gâté par la chère vieille duchesse à laquelle il ne laissa jamais soupçonner que le voisinage de Shenstone Park fut un des attraits principaux d'Overdene. Billy revint, aussi jeune et inconscient que jamais. Et pourtant chez lui aussi Myra eut conscience de quelque chose de changé et attribua à ce changement des raisons fort éloignées de la vérité.

Les faits étaient ceux-ci. Les deux jeunes gens, dans leur attachement romantique à lady Ingleby avaient été fidèles à leur sentiment d'honneur, et loyaux à lord Ingleby ; mais cette loyauté avait demandé un

# Bibliographie

Vient de paraître :

Raymond REY  
Professeur de l'Université  
Docteur ès lettres

**La Cathédrale de Cahors**  
et les origines de l'architecture  
à coupoles d'Aquitaine

**Les Vieilles Eglises Fortifiées**  
du Midi de la France

Henri LAURENS, Editeur, Paris

En vente : A CAHORS

Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24  
Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36

Vient de paraître

EUGÈNE GRANGIÉ

**Cahors-en-Quercy**  
(avec dessins de M<sup>lle</sup> Alice Millochau)

1 vol. Prix : ..... 6 fr.

En vente : A CAHORS

Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24  
Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36

Vient de paraître

EUGÈNE GRANGIÉ

**Gracieuse**  
au bérêt bleu....

Roman Basque

1 vol. Prix : ..... 7 fr. 50

J. PEYRONNET, Editeur, 7, rue de Valois  
- PARIS -

En vente : A CAHORS

Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24  
Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36

**Les Clochers de France**

Quand on connaît les hommes, on aime les animaux, a dit un moraliste. Les deux peuvent se concilier. Les lecteurs de M. Félix Chapeau aimeront les bêtes et lui-même. Dans la collection *Les Clochers de France* (Peyronnet et Cie, éditeurs, 7, rue de Valois), M. Félix Chapeau, ancien rédacteur principal au Ministère de l'Instruction Publique, vient de publier un charmant volume : *Les Bêtes, leur instinct, leur langage.*

C'est toute une psychologie, aimable et agréable des animaux. Des anecdotes intéressantes empruntées aux faits et gestes des quadrupèdes ou des volatiles illustrent cette étude. La vie des animaux est fertile en « faits divers ».

Abonnez-vous à  
**LA REVUE HEBDOMADAIRE**

qui publie dans son numéro du 27 novembre : « Une âme dévastée. Confession d'un bolcheviste », par \*\*\*; publiée par E. Tchirikoff, traduite par Mme Van Der Hoven. — « Le dernier amour du colonel Lee », par Pierre-Paul Fournier. — « Une gloire tardive : Léopold II », par L. Dumont-Wilden. — « Ouvriers d'Amérique », par Ferri-Pisani.

ABONNEMENTS : France et Colonies : un an : 75 fr. ; six mois : 40 fr.

L'abonnement d'un an payable en 2 fois sur demande, 40 fr. à la souscription et 35 fr. six mois après.

Spécimen gratuit.  
PLON, 8, rue Garancière, Paris. Le numéro : 2 fr. 50.

**L'OPINION**

Journal de la Semaine  
Paraissant tous les samedis

7 bis, Pl. du Palais-Bourbon, Paris, VII<sup>e</sup> ar.  
Sommaire du samedi 27 novembre 1926

Editorial : M. C. — Ce qu'on dit. — Affaires extérieures : L'évolution de l'Empire britannique ; Jacques Chastenet. — Affaires intérieures : Les forces politiques de la France : La Gironde ; Trygve. — Affaires économiques : Dette à court terme et dette flottante ; René Plevin. — Notes et Figures : Réceptions académiques : A. de Bersaumont. — Littérature : Sur Abel Hermant ; Maxime Revon. — Discours pour la réception de M. Georges Courteline à l'Académie Goncourt : R. Bourget-Pailleur. — Histoire : Stendhal épicer ; Georges Girard. — Musique : Opérettes et revues. — Les concerts : Gustave Samazeuilh. — Sports : Le hockey, sport trop délaissé. — Pierre Pelletier ; Marcel Berger. — La Bourse. — Chronique immobilière.

« La rue Ravignan ». Dessin de Jacques Boullaire.

**LA NATURE**

Le numéro de cette semaine de *La Nature* est un des plus variés et des plus agréables qu'on puisse lire. Il débute par une excellente étude de M. Mercier sur les pistes d'animaux. En cette saison où la terre nue et bientôt la neige permettent de lire et de suivre les traces de mammifères dans les champs et les bois, il est intéressant d'apprendre à distinguer l'empreinte du renard de celle du chien, celle de la loutre et celle du blaireau, celles de la marte et de la fouine, le dix cors du daim et du chevreuil, etc. Des figures très claires

permettront à tous ces identifications.

Angoissante question, notamment pour les usines hydro-électriques, que celle des débits solides des cours d'eau que traite M. Pawlowski : colmateront-ils les barrages, les grilles et les réservoirs et en combien de temps ?

Il est bien rare de pouvoir pénétrer dans une usine de produits chimiques. Les magnifiques photographies qui accompagnent l'étude de M. Durocher sur les colorants synthétiques montrent les détails de cette industrie et toute la complexité de ses opérations.

M. Martel raconte ensuite la récente catastrophe de la caverne de Lurloch, en Syrie, qui montre une fois de plus la prudence nécessaire en ces explorations souterraines.

M. le D<sup>r</sup> Landolt raconte le moyen de faire avancer ou reculer les étoiles à volonté en utilisant les propriétés de la vision binoculaire dans une expérience que tout le monde peut et voudra reproduire.

Enfin, après une analyse des dernières communications à l'Académie des Sciences, *La Nature* donne la figuration et la description d'une nouvelle grue flottante pour la manutention des gros blocs de béton qui peut porter jusqu'à 300 tonnes.

Si l'on ajoute à cet ensemble les 8 pages si utiles du Supplément, on voit que *La Nature* est toujours la plus complète et la plus vivante des revues de vulgarisation scientifique.

**LA NATURE.** — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

**LA MODE PRATIQUE**

rend la vie moins chère en vous donnant le moyen de faire à la maison tous vos vêtements, prolonger leur durée, exécuter vous-même les petites réparations du home, etc.

Grâce à la **Mode Pratique** vous travaillerez sans rien gaspiller, vous économiserez du temps et de l'argent.

Abonnement : De 52 N<sup>os</sup> France, 30 fr. HACHETTE



**LA RÉPUTATION** des « Publications François Tedesco » n'est plus à faire. Toutes sont d'un puissant intérêt, mais cependant parmi les Publications François Tedesco « LA FEMME CHEZ ELLE » est certainement celle qui d'une façon générale répond le mieux aux nécessités de l'heure présente.

Emplacement intéressant au point de vue spécial parce qu'elle tend à développer l'amour du foyer et à rendre plus attrayant la besogne parfois ingrate qui incombe à la Femme chez elle, cette publication offre encore davantage de charme et d'intérêt les loisirs que la Femme ou la Jeune Fille peuvent avoir sous le toit familial.

« LA FEMME CHEZ ELLE » est en vente chez tous les marchands de journaux. Pour obtenir un numéro spécimen en faire la demande (en y joignant un timbre de 0 fr. 25) aux « Publications François Tedesco », 39, Boulevard Raspail à Paris.

**CHEMIN DE FER DE PARIS À ORLÉANS**

LIVRET-GUIDE OFFICIEL

(Edition du Service d'Hiver au 6 octobre 1926)

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans met en vente dans les principales gares de son Réseau, au prix de 2 fr. 75 l'exemplaire, son Livret-Guide Officiel illustré comprenant notamment l'horaire complet des trains au 6 octobre 1926.

Comme précédemment, ce Guide est également adressé à domicile, contre l'envoi préalable de sa valeur augmentée des frais d'expédition, soit au total 4 fr. 20 pour la France et 6 fr. 25 pour l'Étranger, en mandat-carte ou timbres-poste, au Service de la Publicité de la Compagnie, 1, Place Valhubert, à Paris (13<sup>e</sup>).

Hiver 1926-1927

Comment se rendre au Maroc

Il est rappelé qu'en utilisant le Réseau d'Orléans, on peut se rendre au Maroc par divers itinéraires, savoir :

1<sup>o</sup> Par Bordeaux-Casablanca. — Départ de Bordeaux trois fois par mois. Traversée en 3 jours. Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay et de diverses gares du Réseau d'Orléans.

2<sup>o</sup> Par Gibraltar-Casablanca. — Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay à Gibraltar. Service hebdomadaire (tous les mardis) de Gibraltar à Casablanca, 15 heures de mer environ.

3<sup>o</sup> Par Algésiras-Tanger. — Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay à Algésiras. Sud-Express entre Paris et Madrid. Entre Madrid et Algésiras, train rapide quotidien (service tri-hebdomadaire de luxe). Traversée quotidienne Algésiras-Tanger en trois heures. De Tanger à Casablanca par Rabat, service automobile quotidien, trajet dans la même journée (billets à Paris : à la gare du Quai

d'Orsay et à l'Agence de la Compagnie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines).

4<sup>o</sup> Par Toulouse-Casablanca (par avion). — Trajet en chemin de fer jusqu'à Toulouse, voie aérienne de Toulouse à Casablanca. Billets de chemin de fer et d'avion délivrés conjointement à la gare de Paris-Quai d'Orsay, à l'Agence de la Cie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines et dans diverses gares de son Réseau.

5<sup>o</sup> Par Port-Vendres-Oran-Oudjda. — Trajet en chemin de fer jusqu'à Port-Vendres par Limoges-Toulouse ; service hebdomadaire (le lundi) par paquebot rapide entre Port-Vendres

et Oran. Entre Oran et Oudjda, Oudjda et Fez, Fez et Casablanca trajet par voie ferrée ou par avion ; service automobile entre Oudjda et Casablanca.

Pour tous renseignements, s'adresser : A Paris : A l'Agence spéciale de la Cie d'Orléans, 16, Bd des Capucines ; aux bureaux de renseignements de la Gare du Quai d'Orsay et 126, Bd Raspail.

Consulter le *Livret Guide Officiel* de la Compagnie d'Orléans en vente dans ses gares et bureaux de ville.

Imp. COUJANT (personnel intéressé)  
Le co-gérant : L. PARAZINES.

# LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE

et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

**ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES**  
**Malades, Grippés et Convalescents**

**LYMPHATISME :** Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

**MALADIES DES OS :** Rachitisme, Scrofule des enfants.

**MALADIES DE LA POITRINE :** Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

**ANÉMIE :** Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Régions anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

**NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE :** des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL et le Corps Médical

Le D<sup>r</sup> ORTEL

Ancien Externe des Hôpitaux de Paris  
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris

écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du flacon : 14 francs. — Grandeur unique.

# SERVICE D'HIVER 1926-27

## De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	EXP.	OMNIB.
PARIS (Orsay) dép.	22 51	10 8	17	—	19 50	21 14	—	—
PARIS (Aust.) dép.	22 23	10 20	17 12	—	20 22	21 26	—	—
LIMOGES (arrivée)	5 46	16 40	23 12	—	2 21	3 27	—	—
LIMOGES (départ)	4 30 9	16 48	23 18	—	2 29	3 35	—	—
BRIVE (arrivée)	7 22 11 55	18 30	0 54	—	4 15	5 17	—	—
BRIVE (départ)	7 41 12 32 16 19	18 37	18 50	—	4 24	5 24	—	—
Gignac-Cressensac.	8 16 13	7 16 57	—	—	—	—	—	—
SOULLAC	8 40 13 50 17 24	19 19	20 38	—	—	—	—	—
CAZOULES	8 48 13 58 17 32	—	20 49	—	—	6 6	—	—
La Chap.-d-Mareuil	8 54 14 4 17 38	—	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon	9 4 14 14 17 49	—	21 13	—	—	—	—	—
Nozac	9 14 14 24 18 1	—	—	—	—	—	—	—
GOURDON	9 29 14 40 18 24	19 46	21 46	—	—	—	—	—
Saint-Clair	9 38 14 49 18 34	—	—	—	5 30	—	—	—
Dégagnac	9 49 15 18 46	—	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles	10 15 11 18 59	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus	10 11 15 22 19 13	—	—	—	—	—	—	—
Espère	10 20 15 31 19 24	—	—	—	—	—	—	—
Pradines	10 27 15 38	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS (arrivée)	10 33 15 44 19 35	20 27	—	—	2 39	6 11 7 12	—	—
CAHORS (départ)	11 51 17 42	20 31	—	—	2 43	6 16 7 16	7 27	—
Sept-Ponts	12 1 17 54	—	—	—	—	—	7 38	—
Cieureac	12 15 18 11	—	—	—	—	—	7 54	—
Labbenque	12 23 18 21	—	—	—	—	—	8 3	—
Causade	13 19 1	—	—	—	—	—	8 40	—
MONTAUBAN arr.	13 35 19 40	21 34	—	—	3 43	7 29 8 25 9 18	—	—
TOULOUSE arr.	16 46 20 56	22 25	—	—	4 31	8 26 9 15 11 11	—	—

## De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB.	EXP.	OMNIB.	EXP.	EXP.	RAPIDE	RAPIDE
TOULOUSE... d.	4 50	8 47	10 9	13 40	19 43	20 23	—
MONTAUBAN. d.	6 14	9 43	11 16	16 40	20 33	21 11	—
Causade	6 53	10 24	—	16 40	—	21 36	—
Labbenque	7 30	11 6	—	17 18	—	—	—
Cieureac	7 38	11 15	—	17 26	—	—	—
Sept-Ponts	7 49	11 27	—	17 37	—	—	—
CAHORS... arr.	7 57	11 35	11 59	17 45	21 37	22 18	—
CAHORS... dép.	8 22	12 42	12 3	17 55	21 41	22 22	1 10
Pradines	8 29	12 49	—	18 2	—	—	1 14
Espère	8 37	12 58	—	18 10	—	—	—
St-Denis-Catus	8 51	13 13	—	18 23	—	—	—
Thédirac-Peyril	9 4	13 27	—	18 36	—	—	—
Dégagnac	9 15	13 36	—	18 45	—	—	—
Saint-Clair	9 24	13 45	—	18 54	—	—	—
GOURDON (I)	9 42	14 3	12 46	19 9	—	23 7	—
Nozac	9 50	14 12	—	19 17	—	—	—
Lamothe-Fénelon	10 14	14 21	—	19 26	—	—	—
La Chap.-de-Mar	10 7	14 29	—	19 33	—	—	—
CAZOULES	10 13	14 35	—	19 39	—	—	—
SOULLAC	10 30	14 50	13 11	19 51	—	23 33	—
Gignac-Cressensac	10 57	15 20	—	20 21	—	—	2 52
BRIVE... d.	11 25	15 50	13 48	20 49	23 31	0 12	2 59
BRIVE... a.	—	—	13 54	—	23 40	0 22	—
PARIS (A.) arr.	—	—	21 55	—	8 42	9 6	10 43
PARIS (O.) arr.	—	—	22 7	—	8 54	9 19	10 55

Les trains « express » et « rapide » ne prennent les voyageurs que dans des conditions déterminées : consulter les indicateurs.

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 4 h. 22 et arrive à Brive à 7 heures

## St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel	5 33	14 22	17 15	—
Vayrac	5 42	14 30	17 23	—
Béaille (arrêt)	5 47	14 35	17 28	—
Peybrun	5 56	14 44	17 37	—
Bretenoux-Biars	6 14	14 59	17 53	—
Port-de-Gagnac	6 22	15 7 18 1	—	—
Laval-de-Cère	6 34	15 17 18 11	—	—
Lamativie	6 57	15 38 18 36	—	—
Siran (arrêt)	7 14	15 55 18 53	—	—
La Roquebrun	7 33	16 12 19 11	—	—
AURILLAC, arrivée	8 15	16 55 19 57	—	—

## Aurillac à St-Denis-près-Martel

AURILLAC, départ	5 39	10 2	17 14	—
La Roquebrun	6 24	10 43	17 58	—
Siran (arrêt)	6 38	10 55	18 12	—
Lamativie	6 58	11 13	18 32	—
Laval-de-Cère	7 18	11 29	18 51	—